



# VAC Basket

Club de basket de Verneuil sur Seine

[www.vacbasket.fr](http://www.vacbasket.fr)



## PROTCOLE SANITAIRE VAC BASKET LORS DES ENTRAINEMENTS ET MATCHS AU COMPLEXE FRANCOIS PONS – VERNEUIL SUR SEINE

En raison de la crise sanitaire liée au COVID 19, nous sommes autorisés à pratiquer le basket-ball (entraînements et compétitions) avec la mise en œuvre des conditions sanitaire et de sécurité pour **TOUS** afin de limiter les risques d'arrêts ou suspension de la pratique.

Ainsi en rentrant dans l'enceinte du Complexe François Pons pour exercer votre pratique sportive au sein du VAC BASKET ou de la CTC R2S, vous vous engagez à respecter les règles et mesures suivantes :

### RESPECTER ET APPLIQUER LES REGLES ET MESURES GENERALES ETABLIES PAR LE GOUVERNEMENT ET LA FFBB DECLINEES CI-DESSOUS :

#### ○ SUR LES LIEUX DE PRATIQUES :

- Port du masque **OBLIGATOIRE** pour les non-pratiquants de la discipline
- L'entrée principale se fera par Hall classique d'accueil (en bas du complexe Sportif François Pons)
- La sortie se fera par la baie vitrée afin d'éviter les croisements
- Le lavage des mains et la prise de la fièvre avant d'entrée dans l'enceinte du gymnase sera effectuée par le référent de l'entraînement
- Les ballons seront désinfectés après chaque pratique
- Les vestiaires sont fermés jusqu'à nouvel ordre
- La traçabilité de votre passage sera inscrite sur un registre

#### ○ POUR LES PRATIQUANTS/ENCADRANTS DE LA DISCIPLNE :

##### ○ REGLES D'HYGIENE PRATIQUANTS :

- Port du masque **OBLIGATOIRE** avant l'entrée dans le gymnase et prise de fièvre (Du Hall d'accueil en bas du Complexe François Pons jusqu'à la porte grise d'entrée du gymnase) ;
- Se couvrir systématiquement le nez ou la bouche en toussant ou éternuement dans le coude ;
- Lavage régulier des mains avec savon ou solution hydro alcoolique avant et après la pratique ;
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle ;
- Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ;
- Règles de distanciation appropriées entre les joueurs et pratiquants entre les exercices lors des séquences



- **REGLES D'HYGIENE ENCADREMENT TECHNIQUE :**
  - Nettoyage des ballons **AVANT** et **APRES** chaque séquence et séance ;
  - Lavage des chasubles après chaque utilisation ;
  - Règles de distanciation de 2m pour l'encadrant / ou masque **OBLIGATOIRE** si la mise en œuvre de l'exercice ne permet pas la distanciation entre le joueur et le coach ;
  - Port du masque obligatoire pour l'encadrant, les sportifs sur le banc et les OTM. **Seuls les arbitres et joueurs mobiles sur l'aire de jeu en sont dispensés ;**
  - Port du masque **OBLIGATOIRE** lors des déplacements en covoiturage si vous n'êtes pas de la même famille ou du même foyer ;
  - Lors des compétitions, règles des distanciations ordinaires avec port du masque **OBLIGATOIRE** pour le public
  - Les animations et toutes actions protocolaires ne permettant pas l'application des mesures de prévention et le respect des gestes barrière en vigueur **SERONT INTERDITES** (serrage de mains à l'entrée des joueurs sur le terrain, remise de trophée en fin de match etc...)
  - Suivi écrit de la traçabilité par le référent de l'entraînement ou du responsable de match lors de la compétition ;

- **SUIVI DES PRATIQUANTS :**

**LES ENTRAINEMENTS NE SONT PAS OUVERTS AU PUBLIC**

- Chaque entrée dans l'enceinte du gymnase d'un pratiquant (à partir de la porte grise) devra être enregistré sur le registre de passage avec leur coordonnées téléphoniques (OBLIGATOIRE) et mails afin de pouvoir être contacté en cas de cas COVID-19 avéré, **EN CAS DE DESACCORD** l'accès à l'enceinte du gymnase ne sera pas autorisé.
- Un(e) joueu(se)/ encadrement technique ne doit pas se présenter à l'entraînement ou au match s'il présente des symptômes du COVID-19.
- En cas de doute un(e) joueu(se)/ encadrement technique ne doit pas se présenter à l'entraînement ou match.
- En cas de suspicion COVID-19 au cours de la pratique, isoler la personne et procéder au nettoyage à l'ensemble des points contacts utiliser par ce dernier ;
- L'OBLIGATION est faite de signaler tout symptôme, suspicion et absence liée à un état de santé COVID-19

**Prévenir le référent de l'entraînement et du match.**

**Signaler à la présidence du VAC BASKET : Stéphanie DEBRET TIZIANI : 0619236100**

- La personne contact à risque (cf. liste ci-dessous) n'est pas autorisée pendant toute la durée du contact à rentrer dans l'enceinte du gymnase et pratiquer le basket ball au sein du VAC BASKET ou CTC R2S:
  - a partagé le même lieu de vie que le cas confirmé et probable
  - a eu un contact direct avec un cas, en face à face à moins d'un mètre (NB les personnes croisées dans l'espace public de manière fugace NE SONT PAS CONSIDERES A RISQUE)





- a partagé un espace confiné pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de tous ou d'éternuement.
- En cas de COVID-19 avéré, la personne et le groupe de personne contact seront mis en quatorzaine ou plus si l'état de santé le nécessite. Une attestation COVID-19 devra être délivrée par le médecin pour le retour à la pratique de l'activité. Sans ce document, la personne contact ne sera pas autorisée à entrer dans l'enceinte du gymnase Complexe François Pons.

Le retour au jeu du Basket Ball au sein du VAC BASKET dans l'enceinte du Complexe François Pons dépend des nombreuses contraintes citées ci-dessus. Pour la sécurité de tous et la viabilité du maintien de la reprise de notre activité, je compte sur votre engagement et respect de ces mesures. En cas de non-respect des mesures sanitaire, des mesures disciplinaires seront prises.

Stéphanie DÉBRET TIZIANI  
Présidente du VAC BASKET

